



Règlement du jeu concours

La plus belle décoration de Noël de Saint-Witz

ARTICLE 0 - Amusez-vous !

ART 1 - Présentation du concours

A l'occasion des fêtes de Noël 2020, la mairie de Saint-Witz lance un concours photo sur le thème
« La plus belle décoration de Noël de Saint-Witz ».

L'objectif est d'instaurer un moment convivial, familial, une ambiance de village en décorant les maisons et les jardins. La participation à ce concours est ouverte à tous les Wéziens, **du 8 décembre au 23 décembre 2020 minuit.**

Ce concours sera virtuel : les photos seront publiées sur les réseaux sociaux « ville de Saint-Witz », facebook et Instagram et **le vainqueur sera celui ayant recueilli le plus de votes** ! Les résultats seront proclamés le 24 décembre !

Le jury sera donc composé ... des internautes !

ART 2 - Conditions de participation

Chaque participant pourra proposer une ou deux photos maximum de ses propres décorations de Noël, visibles de la rue.

Le seul personnage autorisé à figurer sur les clichés sera... le père Noël ! Soyons fous, il pourra être accompagné de ses lutins.

ART 3 – Envoi des photographies

La photo réalisée devra être fournie au format JPEG ou PNG (minimum 2 Mo), en pièce jointe d'un email adressé à : communicationsaintwitz@gmail.com

Le nom du fichier photo devra être fourni sous forme « Nom Prénom ». Il sera publié sur les réseaux sociaux avec un numéro d'enregistrement d'anonymiser le cliché.

Le corps de l'email devra renseigner :

- Le nom, prénom, adresse et téléphone du participant ;
- Son adresse email ;
- La phrase suivante : « Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du jeu concours photo et accepte l'ensemble de ses dispositions ».

Les informations fournies ne seront pas conservées à l'issue du concours.



L'équipe municipale en charge de ce projet se donnera le droit de ne pas retenir toute photographie :

- réceptionnée après la date de clôture ;
- non conforme au thème du concours ;
- présentant un aspect litigieux

ART 4 – Publication des photos

À la suite de ce concours, une galerie photo sera publiée sur le site internet du village et dans la prochaine gazette wézienne. La mairie pourra par la suite utiliser ces photos pour faire la promotion du concours dans des documents du type :

- Affiche ou affichette ;
- Carte
- Exposition.

ART 5 – Récompense

L'auteur(e) de la photo « coup de cœur » se verra remettre un cadeau d'une valeur de 150€. La photo gagnante sera publiée à la une de la Gazette wézienne. Les cinq auteurs des photos recevant le plus de suffrages recevront un tirage grand format de leur cliché.

ART 6 - Autorisation de publication.

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise, reconnaît et accepte qu'en la soumettant, il autorise la mairie de Saint-Witz à utiliser sa photographie, à des fins de communication, et sans altérer le cliché initial. Aucune rémunération ne sera due à ce titre.

L'auteur de la photographie sera mentionné (sauf avis contraire explicite du photographe).

ART 7 – Responsabilité

Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables des erreurs humaines, informatiques ou technologiques liées à l'envoi des photos lors du concours.

Contact pour tout renseignement :

Communicationsaintwitz@gmail.com

Tél accueil mairie 01 34 68 26 20